

Arnaques sur les garanties - 1/1

Les vendeurs ou réparateurs de matériel vous arnaquent !!! Méfiez vous des garanties annoncées ...

Comme 10% des personnes dont le PC a moins de deux ans, j'ai été, comme un de mes amis, victime d'un crash de disque dur !!!

Assez courant me direz-vous, sauf que, la personne honnête chez qui j'ai acheté mon matériel m'a fait quelques révélations sur les pratiques de grandes enseignes d'informatique (que je ne citerai point) que vous retrouvez dans vos centres commerciaux.

Je vous explique :

-En général, lorsque vous achetez un PC, il est garanti par votre vendeur **1 an** ou deux (plus rare) pièce et main d'oeuvre.

Si votre disque dur crame (dans le cas de mon ami), et que vous ramenez votre disque dur chez le vendeur, il va prendre votre pc. C'est là que commencent les ennuis :

Pendant 3 mois votre PC reste immobilisé on ne sait où malgré vos appels téléphoniques incessants. Et là, on vous appelle enfin pour vous annoncer que votre cher machine est prête, vous vous déplacez, content de pouvoir enfin retrouver le net, les jeux, photoshop, et le réparateur vous sort **une facture de 1900 F TTC** à payer. Ahuri, vous lisez le détail : 1200 F pour un nouveau disque dur, 300F de main d'oeuvre, 400F pour tout réinstaller (windows, etc ...). Et là, votre esprit s'illumine et vous décidez d'appeler votre ami qui se débrouille plutôt bien en informatique et vous lui exposez le problème. Et vous économisez 1900F TTC !!!!!

En effet, le vendeur garantit l'ensemble de l'ordinateur 1 an. Or les pièces qui le composent sont garanties constructeur. Et cette garantie est bien souvent supérieure à 1 an. Pour les disques durs, elle est de **3 ans** systématiquement, quelle que soit la marque.

L'arnaque est jolie!!! votre réparateur récupère votre disque dur, il va télécharger un logiciel de diagnostic qui se trouve sur le site du constructeur. Il le lance et obtient un numéro d'erreur. Selon celui-ci, il renvoie ou non le matériel au constructeur par la poste. Le constructeur répare ou change le disque dur defectueux et le renvoie en 15 jours environ. Pendant ce temps là, votre vendeur met un nouveau disque dur dans votre pc, qu'il vous facture plus de 1000 f. Faites le calcul, le bénéfice est important !!! Le réparateur fait donc un bénéfice sur la marge de la vente un disque dur et gagne un disque dur neuf.

Voilà à quoi on s'expose lorsqu'on va dans ces grandes enseignes, à noter en plus que les compétences des vendeurs sont complètement insuffisantes, que les prix affichés sont exagérés : un DD Western Digital 2800 F alors qu'il est à 1380 F sur rue du commerce !

bref, il vaut mieux faire ses achats soit-même sur le web ou confier ça à un ami ou un vendeur que vous connaissez bien.

Je sais pas si j'ai le droit de citer l'enseigne, vincent, ais-je le droit ? non, je crois pas mais bon !

il faut cependant noter que la démarche de renvoi du matériel est normalement à votre charge et non à celle de votre vendeur mais celui-ci a le devoir de vous en informer.

excusez moi pour les prix en francs !!! :)